



RAPPORT SOMMAIRE DES DIALOGUES COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES

TRAVAIL DU SEXE





RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

CAAN et le Réseau juridique VIH sont établis dans ce pays appelé aujourd'hui Canada, sur des terres faisant l'objet de traités, des terres volées et des territoires non cédés de nombreux et divers groupes et communautés autochtones qui respectent cette terre et en prennent soin depuis des temps immémoriaux.

Ensemble, nous nous efforçons de lutter contre les injustices persistantes et les inégalités en matière de santé auxquelles sont confrontés les peuples autochtones, et qui contribuent à l'impact disproportionné de l'épidémie de VIH sur les communautés autochtones. Nous nous engageons à apprendre à travailler en solidarité et à démanteler et décoloniser des pratiques et des institutions afin de respecter les peuples autochtones et leurs modes de connaissance et d'existence.

AUTRES RAPPORTS SOMMAIRES DE CETTE SÉRIE :



Prisons



Politiques sur les drogues



Autres conclusions importantes

Contexte et raison d'être

Ce rapport sommaire présente les observations relatives au thème du travail du sexe, tirées de six dialogues communautaires autochtones tenus dans les diverses régions du Canada entre 2023 et 2025. Ces dialogues ont été organisés par le Réseau juridique VIH et CAAN Communities, Alliances & Networks (anciennement le Réseau canadien autochtone du sida) dans le cadre d'un projet plus large examinant les expériences vécues par les peuples autochtones en ce qui a trait au VIH, à l'hépatite C (VHC) et à d'autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS).

Les dialogues avaient pour objectif de recueillir les commentaires de la communauté concernant un **document de politiques** préparé conjointement par le Réseau juridique VIH et le CAAN, qui propose des réformes juridiques et de politiques afin d'améliorer les résultats des peuples autochtones relativement au VIH, au VHC et aux ITSS, en particulier en lien avec les politiques sur les drogues, le travail du sexe et les prisons. Les participant-es ont été invité-es à réfléchir aux recommandations du document et à partager leurs propres expériences, priorités et préoccupations.

Des dialogues communautaires ont eu lieu à Winnipeg, Prince George, Montréal, Halifax et Sudbury, ainsi que dans le cadre d'un dialogue virtuel avec le personnel du CAAN. Parmi les participant-es figuraient des personnes autochtones d'expériences vécues diverses (notamment l'utilisation de drogues, le travail du sexe et l'incarcération) ainsi que des personnes vivant avec le VIH ou le VHC, des prestataires de services et des défenseur(-euse)s communautaires.¹

On a parlé du travail du sexe dans toutes les séances. Peu de personnes ont déclaré en avoir une expérience vécue, mais certaines n'étaient peut-être pas à l'aise de partager leurs points de vue avec un plus grand groupe. Afin d'assurer une représentation significative des expériences et de l'expertise des travailleuse(-eur)s du sexe autochtones, nous avons organisé un dialogue spécifique au travail du sexe chez les Autochtones à Sudbury et mené un entretien avec un-e informateur(-trice) clé qui défend les droits des travailleuse(-eur)s du sexe autochtones.²

Le présent rapport résume les éléments que les participant-es aux dialogues ont compris, approuvés, nuancés ou remis en question, parmi les recommandations sur le travail du sexe dans le document de politiques; et il met en évidence d'autres considérations liées à l'expérience vécue qui peuvent éclairer l'élaboration de politiques futures.

¹ Dates des dialogues communautaires : CAAN virtuel 11 juillet 2023, Winnipeg 14 juillet 2023, Prince George 17-18 avril 2024, Montréal 12 juillet 2024, Halifax 20 novembre 2024, Sudbury 31 mars et 3 et 29 avril 2025.

² L'entretien avec l'informateur(-trice) clé s'est déroulé sur Zoom le 5 décembre 2024.

Recommandations relatives au travail du sexe dans le document de politiques

Le document de politiques identifie la criminalisation du travail du sexe comme un moteur structurel de la violence, de la stigmatisation et du risque lié au VIH/aux ITSS pour les femmes et les personnes autochtones trans, de genres divers et bispirituelles. Voici ses principales recommandations concernant le travail du sexe :

- Abroger toutes les dispositions spécifiques du *Code criminel* touchant le travail du sexe (y compris celles liées à la communication, aux tiers et à l'achat de services sexuels);
- Reconnaître le travail du sexe comme un travail et mettre en œuvre un cadre juridique qui soit aussi inclusif et efficace que possible, et centré sur les droits humains et les protections du travail;
- Veiller à ce que les réponses au travail du sexe soient dirigées par des Autochtones et des travailleuse(-eur)s du sexe et soient culturellement sûres; et
- Soutenir les organismes dirigés par des travailleuse(-eur)s du sexe et investir dans des initiatives communautaires autochtones qui cherchent à lutter contre le sans-abrisme et la pauvreté et à fournir des services dirigés par des travailleuse(-eur)s du sexe ainsi que des mesures d'aide à tous les individus pour réaliser le droit à la santé, y compris l'aide au revenu, l'atténuation de la pauvreté, le logement, la garde d'enfants, l'éducation, la formation professionnelle, et le traitement et le soutien en matière de consommation de substances.

Ce que nous avons entendu

Criminalisation et vulnérabilité accrue

Dans l'ensemble des dialogues, les participant-es ont décrit systématiquement la criminalisation du travail du sexe comme un facteur clé de violence et d'insécurité, en particulier pour les femmes et les personnes autochtones trans, de genres divers et bispirituelles qui travaillent dans la rue ou sont autrement visibles et qui sont plus susceptibles de faire l'objet d'un profilage des forces de l'ordre. **Le droit pénal a été accusé de créer des conditions d'isolement, d'urgence et d'insécurité, dans la pratique du travail du sexe, et ainsi d'augmenter l'exposition à la violence, à la surveillance policière et aux risques pour la santé, plutôt que de prévenir des préjudices.**



Ces lois affectent les personnes les plus marginalisées et racisées, par la surveillance policière concernant la communication et la collaboration avec d'autres. – INFORMATEUR(-TRICE) CLÉ



Une des raisons pour lesquelles je ne pratique pas ce travail est qu'il est criminalisé et que ça nous plonge dans l'ombre. On nous a repoussé-es vers des régions plus isolées de Sudbury. – DIALOGUE DE SUDBURY

Les informateur(-trice)s clés et les participant-es au dialogue de CAAN ont expliqué que les obstacles juridiques à la communication, à la collaboration et au partage d'espaces de travail à l'intérieur nuisent aux pratiques de sécurité élémentaires telles que la sélection des clients, la négociation de limites et le jumelage. Les participant-es d'Halifax ont exprimé des préoccupations semblables, affirmant que le déplacement du travail du sexe vers des régions isolées, en raison de la criminalisation, réduit les chances d'intervention ou d'aide en cas de violence. À Winnipeg et à Prince George, la criminalisation a été associée à une violence continue à l'égard des femmes autochtones, et l'on craignait que le statu quo augmente le risque de disparition et d'agression de travailleuse(-eur)s du sexe.



J'ai assisté à un événement où il a été question des personnes survivantes de la VFG qui ont un traumatisme lié au toucher. L'une des présentatrices autochtones disait utiliser le travail du sexe pour reprendre le contrôle. Elle a repris le contrôle sur cet aspect, mais elle craint maintenant d'être poursuivie pour ce travail et de ne plus avoir de lieu sûr où travailler. – DIALOGUE DE CAAN

Stigmatisation et jugement moral

Les participant-es à tous les dialogues ont souligné que la criminalisation renforce la stigmatisation profonde et le jugement moral, ce qui alimente la discrimination et influence les approches de la police, des prestataires de soins de santé et des membres de la communauté face à la violence contre les travailleuse(-eur)s du sexe.



Les gens ne sont pas à l'aise d'en parler à cause de la stigmatisation – et ça les empêche de s'exprimer et de partager leurs expériences. – INFORMATEUR(-TRICE) CLÉ

À Winnipeg et à Prince George, les participant-es ont relevé une **tendance à minimiser l'importance des incidents de violence dès qu'ils concernent des personnes étiquetées comme travailleuses du sexe – ce qui renforce la perception selon laquelle les femmes autochtones qui pratiquent le commerce du sexe méritent moins de protection**. À Sudbury, des participant-es ont signalé que la police répondait aux incidents de violence en traitant la/le travailleuse(-eur) du sexe comme si elle/il était l'agresseuse(-eur) plutôt que la victime.



Il y a dans cette ville des opinions moralisatrices sur le sexe. Les gens pensent que les travailleuse(-eur)s du sexe sont inférieur-es et qu'il est acceptable de blesser ou de tuer des femmes autochtones; ils ne les considèrent pas comme des êtres humains; ils ne respectent pas les limites ni le consentement. – DIALOGUE DE WINNIPEG

Selon l'informateur(-trice) clé, en vertu de la loi actuelle, les travailleuse(-eur)s du sexe autochtones sont souvent considéré-es comme des victimes de la traite de personnes, quelle que soit leur perception personnelle de leur métier. Cette approche affaiblit l'agentivité des femmes autochtones et nie les réalités de la vie des travailleuse(-eur)s du sexe autochtones. De même, **les organismes qui reçoivent des fonds pour lutter contre la traite de personnes contribuent parfois à cette dynamique problématique, car la réussite de leurs projets repose sur une redéfinition des travailleuse(-eur)s du sexe en tant que victimes passives à secourir, plutôt que comme des personnes autonomes qui demandent du soutien**. Plusieurs participant-es ont noté que cette dynamique fait fi des nuances et de la complexité des expériences vécues des travailleuse(-eur)s du sexe.

Décriminalisation : un large appui et des opinions variées sur l'approche

La plupart des participant-es étaient fortement en faveur de décriminaliser le travail du sexe, et en particulier de l'abrogation des infractions spécifiques au travail du sexe. **La décriminalisation a été signalée comme une mesure essentielle pour améliorer la sécurité et l'autonomie et réduire la stigmatisation.** Le consensus général était que l'on devrait dissocier le travail du sexe de la coercition, de l'exploitation et de la traite de personnes – qui devraient demeurer des infractions pénales.



Je pense que le principal effet de la décriminalisation serait la sécurité. – DIALOGUE DE HALIFAX

Les participant-es de Winnipeg et de Sudbury ont établi un lien direct entre la décriminalisation et la réduction de la violence à l'égard des femmes autochtones, affirmant que la capacité à travailler ouvertement réduirait les disparitions et les agressions. De nombreux(-ses) participant-es considéraient la décriminalisation comme un moyen de réparation ou de protection pour les travailleuse(-eur)s du sexe victimes de violence ou de crime, qui auraient la possibilité de demander l'aide de la police sans craindre d'être arrêté-es.

Dans divers dialogues, des participant-es ont décrit la décriminalisation comme une voie vers la reconnaissance du travail du sexe comme un travail légitime, ce qui assurerait des protections juridiques et des conditions de travail plus sécuritaires. D'autres ont proposé un modèle qui réglerait le travail du sexe et l'autoriserait dans des lieux désignés (p. ex. quartiers réservés ou maisons closes) afin d'améliorer la sécurité.



Nous en parlons depuis des décennies. Nous savons que ce serait plus sécuritaire et que le travail du sexe pourrait être considéré comme un véritable travail. – DIALOGUE DE HALIFAX

Certain-es participant-es ont toutefois émis des réserves. Plusieurs craignaient que la décriminalisation accompagnée d'une réglementation stricte par un système de licences et d'enregistrement conduise à une surveillance et à un contrôle accrus plutôt qu'à une amélioration de la sécurité. D'autres estimaient que la décriminalisation à elle seule ne suffirait pas, à moins d'investissements parallèles dans des secteurs comme le logement, la sécurité du revenu et la réduction de la pauvreté. De nombreux(-ses) participant-es ont noté que le travail du sexe était souvent un choix motivé par la pauvreté et l'insécurité financière, ce qui met en relief la nécessité de réponses gouvernementales axées sur la sécurité sociale et l'autonomisation économique plutôt que sur la répression et la criminalisation.



Stratégies de sécurité communautaire face à la criminalisation

Tout au long des dialogues, les participant-es ont souligné que les travailleuse(-eur)s du sexe appliquaient déjà de nombreuses pratiques de sécurité auto-organisées. Des participant-es de Sudbury ont mentionné que les travailleuse(-eur)s du sexe ne sont pas des victimes passives, mais plutôt des participant-es actif(-ve)s qui adoptent des stratégies pour se protéger et se soutenir mutuellement, y compris :

- l'identification des clients et véhicules dangereux et le partage d'informations à leur sujet;
- des systèmes de jumelage;
- des listes communautaires de « mauvais clients »; et
- des réseaux informels de surveillance et de proximité entre pair-es.



Les travailleuse(-eur)s du sexe ne sont pas sans défense : nous sommes débrouillard-es et nous travaillons fort pour nous protéger et nous prémunir contre les institutions qui prétendent nous protéger. – DIALOGUE DE SUDBURY

Les participant-es ont souligné à plusieurs reprises que bon nombre de ces pratiques, quoique salvatrices, sont difficiles à mettre en œuvre dans le contexte juridique actuel. Plusieurs ont admis avoir enfreint volontairement la loi pour se protéger mutuellement, ce qu'ils/elles considèrent comme essentiel dans un système défaillant.



Je me fichais que ce soit illégal de les protéger comme ça. Mieux vaut défier un peu la loi que d'aller à leurs funérailles. – DIALOGUE DE PRINCE GEORGE

Soutiens dirigés par des Autochtones et des travailleuse(-eur)s du sexe

Les participant-es s'entendaient largement pour dire que **les services destinés aux travailleuse(-eur)s du sexe devraient être plus accessibles et que les organismes dirigés par des travailleuse(-eur)s du sexe et des Autochtones sont les mieux placés pour fournir des services efficaces de proximité et de soutien**. L'informateur(-trice) clé a souligné que les organismes dirigés par des travailleuse(-eur)s du sexe devaient offrir des programmes spécifiques aux Autochtones afin de créer des espaces propices au dialogue, de réduire l'isolement et de renforcer les liens avec la communauté et la culture.



Nous avons un programme de jour qui distribue de la nourriture et des condoms, mais seulement deux fois par semaine. La disponibilité est un problème. Ça ne répond pas aux besoins des gens. – DIALOGUE DE HALIFAX

À Montréal, les participant-es ont critiqué les intervenant-es sociaux(-ales) non autochtones pour leur échec à protéger les travailleuse(-eur)s du sexe dans les refuges; et ont réclamé des espaces dirigés par et pour les femmes et les personnes autochtones trans. À Sudbury, les participant-es ont identifié le réseau SWANS comme étant particulièrement efficace pour assurer la sécurité et le soutien des travailleuse(-eur)s du sexe, grâce à un modèle dirigé par des pair-es et au partage d'expériences vécues.

Des participant-es de Halifax ont suggéré de créer une unité de patrouille mobile dirigée par la communauté, sous forme de camionnette ou de véhicule récréatif qui sillonnerait la ville pour offrir des ressources, des fournitures ou un soutien volontaire aux travailleuse(-eur)s du sexe dans la rue et pour veiller à leur sécurité.

Participation à l'élaboration des politiques

Les participant-es aux dialogues ont souligné que les travailleuse(-eur)s du sexe autochtones sont régulièrement exclu-es de l'élaboration des politiques et que leurs voix doivent être entendues et placées au centre de ces conversations. Le principe « Rien à notre sujet sans nous » a été évoqué à plusieurs reprises. L'informateur(-trice) clé a signalé que **les gouvernements doivent écouter les personnes de l'industrie du sexe, plutôt que de faire des suppositions quant à leurs besoins — et qu'ils doivent assurer la participation des travailleuse(-eur)s du sexe autochtones**. En contrepartie, les participant-es étaient d'avis que les travailleuse(-eur)s du sexe autochtones devraient se mobiliser davantage et s'appropriier le processus d'élaboration des politiques en lançant leurs propres initiatives de collecte des données et en produisant des rapports de plaidoyer.

Des participant-es de Halifax et de Sudbury ont souligné qu'une implication significative exige de rémunérer les travailleuse(-eur)s du sexe pour leur expertise et de veiller à ce qu'elles/ils ne soient pas pénalisés-es ou réduits-es au silence pour leurs témoignages qui s'écartent du discours dominant de la victimisation. L'informateur(-trice) clé a reconnu que les perspectives des travailleur(-euse)s du sexe sont souvent marginalisées ou récupérées en narratifs axés sur des expériences de victimes.



Lacunes identifiées par la communauté et considérations supplémentaires

Au-delà de leurs réactions au document de politiques, les participant-es ont identifié des éléments à prendre en compte dans les travaux de politiques futurs :

- **combiner la décriminalisation à d'importants changements dans les pratiques policières, les poursuites et les procédures judiciaires**, notamment en consacrant davantage de ressources aux affaires d'exploitation et de traite de personnes;
- **compléter la réforme du droit par des mesures pour assurer un logement stable et un soutien au revenu**, afin que les travailleuse(-eur)s du sexe soient moins vulnérables à la coercition et à la violence;
- **accorder une plus grande importance aux réalités vécues, aux besoins et aux perspectives spécifiques des personnes autochtones trans, de genres divers et bispirituelles**, dans les discussions sur le travail du sexe (y compris dans les programmes, les ressources et le personnel des organismes communautaires); et
- **assurer un financement durable aux organismes de travailleuse(-eur)s du sexe autochtones** et renforcer le contrôle qu'exercent les communautés dans la défense des droits des travailleuse(-eur)s du sexe.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

1240, rue Bay, bureau 600, Toronto (Ontario) M5R 2A7

Téléphone : +1 416 595-1666 • Télécopieur : +1 416 595-0094

Courriel : info@hivlegalnetwork.ca

hivlegalnetwork.ca



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada